

Conseil de Paris *Séance des 14 et 15 décembre 2009*

Vœu présenté par Patrick KLUGMAN et les élus du Groupe Socialiste Radical de Gauche et Apparentés relatif à la création d'un « Groupe de concertation et de suivi concernant le projet d'implantation et d'aménagement de la Cité judiciaire et de la Direction régionale de la Police Judiciaire de Paris''

Considérant qu'au terme d'un protocole d'accord conclu avec la SNCF et RFF, la Ville de Paris et l'Etat se sont donnés comme objectif commun d'assurer l'implantation et la réalisation de la Cité judiciaire ainsi que celle de la Direction Régionale de la Police Judiciaire de Paris dans de très bonnes conditions de fonctionnalité et de qualité environnementale ainsi que de faire pleinement bénéficier de cette implantation la dynamique de développement de la ZAC Clichy Batignolles ;

Considérant que dans le cadre des modifications qui devront être apportées à la ZAC Clichy-Batignolles, ce sont en effet plus de 120.000 m² de salles d'audience et de bureaux qui viendront s'implanter sur le site du tribunal de grande instance et de la direction de la police judiciaire de Paris, dans un bâtiment aux normes HQE, d'une hauteur comprise entre « 130 mètre et 200 mètres de haut » ;

Considérant que cette implantation constitue une opportunité majeure de créer dans le 17^{ème} arrondissement, un ouvrage sans équivalent mêlant audace architecturale et respect des normes environnementales afin de réunir les conditions idéales d'exercice de la justice et de la police ;

Considérant qu'au terme du protocole, l'Etat s'est engagé à associer la Ville de Paris à l'élaboration des orientations architecturales puis à l'évaluation des propositions architecturales, et qu'un comité de coordination technique associant les services de la Ville de Paris et ceux de l'Etat est créé ;

Considérant néanmoins que ce projet ambitieux pour le rayonnement de notre ville doit pouvoir associer dès que possible, des représentants des professions et des services de l'Etat concernés par l'implantation de la future cité judiciaire et ce afin d'en assurer la réussite ;

Considérant l'intérêt également d'associer la Ville de Clichy, les élus du 17^{ème} arrondissement et les conseils de quartier intéressés, tout en prenant en compte les contraintes juridiques, notamment de confidentialité, lors de la procédure de partenariat public/privé prévue par l'Etat ;

Sur proposition de Patrick KLUGMAN et des élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que soit créé un « Groupe de concertation et de suivi concernant le projet d'implantation et d'aménagement de la Cité

judiciaire et de la Direction régionale de la Police Judiciaire de Paris'' composé des représentants de l'État, d'adjoints au Maire de Paris, d'élus du 17^{ème} arrondissement, de la ville de Clichy, d'architectes/urbanistes, de représentants des professions judiciaires concernées et notamment du Bâtonnier de l'Ordre des avocats, de représentants des conseils de quartier intéressés, des services et de l'aménageur ; lequel groupe se réunira lors des principales phases du projet comme l'élaboration du cahier des charges, la mise au point du projet après le choix de l'opérateur, la réalisation des travaux.